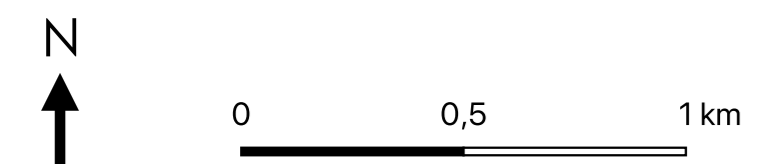


Règlement local de publicité intercommunal Val d'Europe Agglomération

Zonage de publicité, zone N des PLU(I) et espaces boisés classés Tome 3 - Annexes

Document arrêté en conseil communautaire le 28/09/2023
Document soumis à l'approbation en conseil communautaire le 26/06/2024



Sources :
Communes, bâti, parcelles : DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2021
Réseau routier, ferré : Bd Topo - IGN © 2021

Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil
Date de réalisation : 17/06/2024



Légende

Zonage

- ZP0 : Espaces hors agglomération
- ZP1 : Site patrimonial remarquable et périmètres de protection des monuments historiques
- ZP2 : Espaces agglomérés des communes labélisées "Village de caractère"
- ZP3 : Coeurs de ville à préserver
- ZP4 : Espaces agglomérés en dehors des ZP1 à ZP3

- Zone N du PLU(I)
- Espace boisé classé
- Axes routiers principaux
- Voie ferrée principale
- Bâti
- Limite communale
- Parcelle

